

Communiqué de Presse

Assemblée parlementaire – Unité de communication

Réf: 354f09

Tél. +33 (0)3 88 41 31 93

Fax +33 (0)3 90 21 41 34

Internet: <http://assembly.coe.int>

e-mail: pace.com@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'Assemblée rappelle aux gouvernements européens leur obligation de protéger les défenseurs des droits de l'homme

Strasbourg, 28.04.2009 – L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a rappelé aujourd'hui aux gouvernements européens leur « obligation et responsabilité » de protéger les défenseurs des droits de l'homme et leur travail « en créant un environnement favorable » et, si nécessaire, « en établissant des mécanismes de protection afin de préserver l'intégrité physique » de ceux qui sont exposés à des menaces spécifiques.

Les parlementaires se sont déclarés préoccupés par la situation des défenseurs des droits de l'homme qui sont les plus exposés aux attaques et aux exactions : ceux qui luttent contre l'impunité des crimes graves et contre la corruption, ainsi que ceux qui travaillent sur les droits économiques, sociaux ou culturels, sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres et sur les droits des migrants et des minorités nationales ou ethniques.

« Les femmes défenseurs des droits de l'homme sont aussi confrontées à des menaces et à des obstacles spécifiques. La situation des défenseurs des droits de l'homme est particulièrement critique dans le Caucase, où certains subissent une répression violente, qui peut prendre la forme d'assassinats, d'enlèvements et d'arrestations ou de détentions arbitraires », ont-ils poursuivi.

Donnant suite aux propositions du rapporteur Holger Haibach (Allemagne, PPE/DC), l'Assemblée a exhorté les Etats membres du Conseil de l'Europe à « soutenir publiquement et fermement » les activités des défenseurs des droits de l'homme et à « garantir en toutes circonstances leur intégrité physique et psychologique ». Les gouvernements, ont-ils affirmé, devraient établir des « programmes de visas humanitaires » pour ceux qui sont exposés à un danger imminent. M. Haibach a déclaré que nous avons non seulement le droit mais aussi le devoir d'intervenir pour protéger les défenseurs des droits de l'homme, reprenant les propos d'Angela Merkel, chancelière allemande, dans son récent discours devant l'Assemblée.

Le texte adopté salue la Déclaration récemment adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui invite le Commissaire aux droits de l'homme à renforcer le rôle et la compétence de son Bureau afin d'assurer une protection forte et efficace des défenseurs des droits de l'homme, et à intervenir dans les situations de danger.

Tout en soulignant que l'Assemblée envisage de renforcer son soutien aux défenseurs des droits de l'homme sur l'ensemble du continent, la résolution rappelle le [Prix des droits de l'homme](#) de l'APCE récemment créé pour récompenser chaque année une contribution exceptionnelle de la société civile à la défense des droits de l'homme en Europe.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président: Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) – Secrétaire général de l'Assemblée: Mateo Sorinas.

Groupes politiques: PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe socialiste); GDE (Groupe démocrate européen); ADLE (Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la gauche unitaire européenne).